

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL058-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

DELIBERATION N° DEL058-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et
MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSEY, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J.-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEE, en date du 26 juin 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
M^{me} GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'affiliation Pack Loisirs Isère.

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en septembre 2013, une convention d'affiliation au dispositif Chéquier Jeune Isère pour les volets « Adhésion culturelle » et « Manifestation culturelle » avec le Département. Le dispositif Chéquier Jeune Isère a pour objectif de faciliter l'accès de tous les collégiens isérois à la culture.

Modifié par la nouvelle majorité départementale en avril 2016, le dispositif « Pack Loisirs » s'est substitué au Chéquier Jeune Isère en septembre 2016.

Le Pack Loisirs est utilisable du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1. Il permet au collégien, moyennant une participation fixée à 8 €, de bénéficier de 7 contremarques pour accéder à des activités sportives et culturelles variées.

La convention antérieure permettait aux familles de régler l'adhésion à la pratique d'une activité culturelle avec le chèque « Adhésion culturelle » d'une valeur de 15 €.

La nouvelle convention d'affiliation « Pack Loisirs Isère » permet également aux familles de régler l'adhésion à la pratique d'une activité culturelle, en échange d'une contremarque dénommée « Pass'culture » d'une valeur de 15 €.

Par ailleurs, la convention antérieure permettait aux collégiens isérois de régler en totalité ou partiellement une place de spectacle programmé au Laussy, avec le chèque « Manifestation culturelle » d'une valeur de 8 € .

La nouvelle convention permet aux collégiens de régler en totalité ou partiellement une place de spectacle ou de cinéma en échange d'une contremarque dénommée « Pass'culture découverte ». Chaque collégien dispose de deux contremarques « Pass'culture découverte » d'une valeur unitaire de 4 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider l'affiliation au « Pack Loisirs Isère » du Département et plus précisément d'adhérer aux dispositifs « Pass' culture » et « Pass' culture découverte »,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.